

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, SIGUIER, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, RAHER, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, NICOSIA, ROBERT, FALOURD et BELLIOU.

Date de convocation

14 novembre 2024

Date du
Conseil Municipal

20 NOVEMBRE 2024

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 25

Votants ---- 31

A l'exception de :

Madame MARTIN qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Madame MANENT.

Madame FRAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1/ COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

EXPOSE :

Par délibération n°09.03.07 en date du 23 mars 2009, le Conseil Municipal a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Par délibération n°20.06.12 en date du 17 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné, à la représentation proportionnelle, ses 9 représentants comme suit :

- ✓ Monsieur RAHER
- ✓ Monsieur DAGUIZE
- ✓ Madame MARTIN
- ✓ Madame PRUKOP
- ✓ Madame BOUYER
- ✓ Monsieur SIGUIER
- ✓ Monsieur JOUBERT
- ✓ Monsieur BELLIOU
- ✓ Madame FRAUX

Suite à la démission de Monsieur JOUBERT de sa fonction de conseiller municipal, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un nouveau membre au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

27 NOV. 2024

Publié le :

27 NOV. 2024

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



DELIBERATION :

- ⇒Vu Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 permettant au Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations,
- ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 imposant le principe de la représentation proportionnelle dans les Commissions du Conseil Municipal,
- ⇒Vu la délibération n°09.03.07 du Conseil Municipal en date du 23 mars 2009,
- ⇒Vu la délibération n°20.06.12 du Conseil Municipal en date du 17 juin 2020,
- ⇒Considérant la démission de Monsieur JOUBERT de sa fonction de conseiller municipal,
- ⇒Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 13 novembre 2024,
- ⇒Vu la candidature de Madame FALOURD,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de procéder au vote à mains levées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne Madame FALOURD membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en remplacement de Monsieur JOUBERT.
- Rappelle que la Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée des représentants suivants :
 - ✓ Monsieur RAHER
 - ✓ Monsieur DAGUIZE
 - ✓ Madame MARTIN
 - ✓ Madame PRUKOP
 - ✓ Madame BOUYER
 - ✓ Monsieur SIGUIER
 - ✓ Madame FALOURD
 - ✓ Monsieur BELLIOU
 - ✓ Madame FRAUX

Il est précisé que Monsieur le Maire, ou son représentant, est Président de droit de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,
Michelle CHUPIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Telerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_24_11_01
Objet :	1. Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Désignation d'un nouveau représentant suite à la démission d'un conseiller
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.6 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20241120-DELIB_24_11_01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier :		
044-214401325-20241120-DELIB_24_11_01-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	132.5 Ko
Nom original : 1_CCSPL_désignation.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20241120-DELIB_24_11_01-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 novembre 2024 à 09h41min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 novembre 2024 à 09h41min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 novembre 2024 à 09h41min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 novembre 2024 à 09h42min07s	Reçu par le MI le 2024-11-27